

35 - Relations Internationales - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - A des organismes publics d'enseignement

- **324 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 18 élèves à Albolote (Espagne) du 2 au 10 avril 2013

- **382 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 21 élèves à Saint-Petersbourg (Russie) du 28 février au 10 mars 2013

- **210 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 14 élèves à Feldberg (Allemagne) du 4 au 8 février 2013

- **534 €** au Centre de Formation des Apprentis Agricoles du Doubs (CFAA) pour le déplacement de 32 élèves à Gehren (Allemagne) du 15 au 20 avril 2013

- **382 €** au Centre de Formation des Apprentis Agricoles du Doubs (CFAA) pour le déplacement de 14 élèves à Ähatäri (Finlande) du 10 au 19 avril 2013

- **350 €** au Collège des Clairs-Soleils pour le déplacement de 26 élèves à Troisdorf (Allemagne) du 21 au 28 mars 2013

- **382 €** au Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 38 élèves à Sandefjord (Norvège) du 4 au 11 mars 2013

En cas d'accord, la dépense totale, soit **2 564 €**, sera imputée sur la ligne 65.048/65737.0094036 CS 290.

2 - A des organismes privés d'enseignement

- **382 €** au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 18 élèves à Londres (Angleterre) du 14 au 22 mars 2013

- **382 €** au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 13 élèves à Madrid (Espagne) du 25 mai au 1^{er} juin 2013

En cas d'accord, la dépense totale, soit **764 €**, sera imputée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 290.

3 - A des associations

. **400 €** à titre exceptionnel à l'Orchestre d'Harmonie Municipal pour la participation de ses membres à une rencontre musicale à Wemmetsweiler (Sarre), en septembre 2013, à l'occasion des 50 ans de l'anniversaire du Traité de l'Elysée.

. **200 €** à titre exceptionnel à l'ADEAF (Association pour le DEveloppement de l'Allemand en France) pour l'animation de rencontres mensuelles ludiques et culturelles d'enfants franco-allemands dans le quartier des Montboucons.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **600 €**, sera imputée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions sus-mentionnées.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.